



## EUROPE SYNERGY (le « Compartiment »), un Compartiment de l'EDMOND DE ROTHSCHILD FUND (le « Fonds »)

Catégorie d'Actions A EUR (la « Catégorie ») - LU1102959951  
Société de gestion : Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif** : L'objectif du Compartiment est de surperformer son indice de référence par le biais d'une exposition aux marchés d'actions et aux marchés européens en sélectionnant les titres sur une base discrétionnaire dans un univers d'investissement comparable à celui de l'indice de référence.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) font partie des composantes de la gestion, bien que leur poids dans la décision finale ne soit pas défini au préalable.

**Indice de référence** : MSCI Europe, dividendes nets réinvestis. Le Compartiment est activement géré et n'est pas conçu pour suivre l'Indice. Par conséquent, la composition des participations du portefeuille n'est pas limitée par la composition de l'Indice, et l'écart entre les participations du portefeuille et l'Indice peut être significatif.

**Politique d'investissement** : Le Gestionnaire d'investissement inclura systématiquement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans son analyse financière afin de sélectionner les sociétés les mieux notées.

Au moins 90 % des sociétés en portefeuille afficheront une notation ESG. Il s'agit soit d'une notation ESG propre à la société concernée, soit d'une notation fournie par une agence de notation externe non financière. À la fin de ce processus, le Compartiment affichera une notation ESG supérieure à celle de son univers d'investissement.

En outre, le processus de sélection des titres comprend également un filtre d'exclusion visant les sociétés qui contribuent à la production d'armes controversées, conformément aux conventions internationales en la matière, ainsi que les sociétés exposées à des activités liées au charbon thermique ou au tabac, conformément à la politique d'exclusion du Groupe Edmond de Rothschild, disponible sur son site Internet.

Le Compartiment relève de l'Article 8(1) du Règlement SFDR, dans la mesure où il promeut une combinaison de caractéristiques ESG, bien qu'aucun indice de référence n'ait été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales.

Le Compartiment opère une gestion active de sélection de titres cotés sur les marchés boursiers européens, sans distinction de capitalisation boursière.

Le Gestionnaire d'investissement cherchera à sélectionner les titres de sociétés faisant l'objet de rachats ou d'un processus de restructuration. Ces sociétés sont généralement de taille plus réduite que leurs concurrentes ou appartiennent à un secteur en phase de consolidation. Elles peuvent également bénéficier d'un statut spécifique intéressant ou souffrir d'une gestion du capital médiocre.

Entre 75 et 110 % des actifs nets du Compartiment seront investis dans des actions émises par des sociétés ayant leur siège social dans des pays de l'Union européenne, dans d'autres pays de l'Espace économique européen (EEE) ou, jusqu'au 30 septembre 2021, au Royaume-Uni, directement ou via des OPC.

Le Compartiment peut également investir jusqu'à 25 % de ses actifs nets dans des titres européens hors Union européenne notamment les pays membres de l'Association européenne de libre-échange (AELE), les pays membres de l'Espace économique européen, les pays européens candidats à l'entrée dans l'Union européenne et, à compter du 1er octobre 2021, le Royaume-Uni.

À des fins de gestion de trésorerie, le Compartiment peut investir jusqu'à 25 % de ses actifs nets dans des titres de créance transférables, des Instruments du marché monétaire et des Fonds monétaires. Le Compartiment recherchera des émissions d'émetteurs publics ou privés notées Investment Grade au moment de l'achat (c'est-à-dire ayant une notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard & Poor's, ou toute autre notation équivalente attribuée par une autre agence indépendante, ou, s'agissant de titres non notés, d'une notation interne jugée équivalente attribuée par le Gestionnaire d'investissement) et ayant une échéance à court terme inférieure à trois mois.

Le Compartiment peut utiliser des instruments financiers dérivés pour atteindre son objectif d'investissement, conformément aux restrictions et limites énoncées au Chapitre 5. « Restrictions d'investissement ». Ces instruments peuvent également être utilisés à des fins de couverture. Ils peuvent comprendre, sans pour autant s'y limiter :

- contrats de devise à terme (contrats de change à terme ou contrats de change à terme standardisés)
- swaps sur devises ;
- contrats à terme standardisés sur indices d'actions ;
- swaps sur actions, y compris des swaps de rendement total d'actions ; ou
- options sur actions et contrats d'options sur actions, pour réduire la volatilité des actions.

Le Compartiment conclura des swaps sur rendement total pour le pourcentage de ses actifs indiqué dans le tableau figurant à la section D.(9) du Chapitre 5

Restrictions d'investissement.

Le Compartiment n'aura pas recours à des swaps sur rendement total (SFT).

Le Compartiment n'investira pas dans des titres intégrant des instruments dérivés.

Dans la limite de 10 % de ses actifs nets, le Compartiment peut investir dans des parts ou des actions d'OPCVM ou d'autres Fonds d'investissement.

**Durée de détention recommandée de plus de 5 ans**

**Fréquence d'achat ou de vente d'actions** : Chaque jour ouvré du Luxembourg et de France, excepté le Vendredi saint, le 24 décembre (Veille de Noël) et les jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext Paris S.A.) pour les ordres reçus par l'agent de transfert avant 12 h 30 le Jour de calcul de la VNI et traités sur la base de la valeur nette d'inventaire du jour.

**Affectation du revenu** : Capitalisation

### Profil de risque et de rendement



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La définition de la catégorie de risque et de rendement est basée sur les données de performance historiques et/ou la limite de risque indiquée dans la politique d'investissement du Compartiment. Elle peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. La catégorie de risque et de rendement présentée peut évoluer dans le temps. La catégorie 1 ne signifie pas un investissement sans risque. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie, ni protection du capital.

Ce Compartiment est noté en catégorie 6, en phase avec la nature des titres et les zones géographiques précisées dans la rubrique « Objectifs et politique d'investissement » ainsi que la devise propre de la part.

#### Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Lorsqu'un important niveau d'investissement est réalisé en titres de créances.

Risque de liquidité : Les marchés relatifs à certains titres et instruments peuvent présenter une liquidité restreinte. Cette liquidité restreinte peut être défavorable au Compartiment, tant au regard de la réalisation des cours indiqués que de l'exécution des ordres aux prix souhaités.

Impact des techniques telles que les contrats de produits dérivés : L'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner une diminution des actifs plus importante que la diminution des actifs sous-jacents investis ou des marchés.

Risque de contrepartie : Lorsqu'un Fonds est couvert par des garanties ou lorsqu'il est fortement exposé aux investissements par le biais de contrats avec un tiers.

Risque opérationnel : Le Compartiment peut enregistrer des pertes en raison de la défaillance des processus opérationnels, notamment ceux liés à la garde des actifs.

La survenance de l'un de ces risques peut impacter à la baisse la valeur nette d'inventaire.

## Frais

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3,00 %
Frais de sortie	Néant
Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou distribué.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,50 %
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
<b>Commission de performance</b>	
15 % par an de la surperformance de la Catégorie par rapport à l'indice de référence, le MSCI Europe	

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, notamment les coûts de commercialisation et de distribution des catégories d'actions. Ces coûts réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

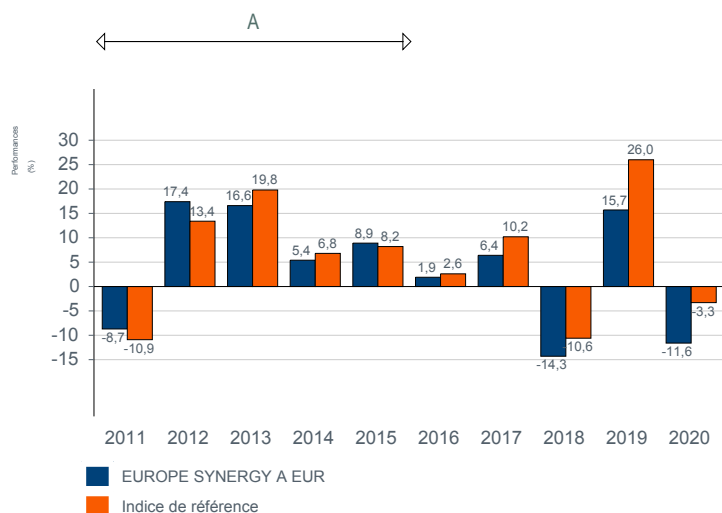
Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou distributeur. Dans certains cas, il est possible que l'investisseur paye moins.

Le chiffre indiqué se fonde sur les frais calculés fin décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut les commissions de performance et les frais d'intermédiation excepté les frais d'entrée et de sortie payés par le Compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts et/ou actions d'un autre OPC.

La commission de performance versée au titre de la clôture de l'exercice précédent en décembre 2020 représente 0,00 % de l'actif net.

Pour plus d'informations concernant les frais, notamment des informations sur les commissions de performance et leur calcul, veuillez consulter la fiche de données du Compartiment qui se trouve dans le prospectus du Fonds.

## Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances indiquées ne prennent pas en compte les coûts et commissions supportés lors de l'émission et du rachat des parts, mais incluent les frais courants, les frais d'intermédiation ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées.

Les performances passées sont calculées en EUR, dividendes nets réinvestis.

EUROPE SYNERGY a été lancé le 22.01.2016

Date de création de la Classe d'actions : 12/2006

Indice de référence : MSCI Europe, dividendes nets réinvestis

A : Le Compartiment et la Catégorie ont été créés le 22.01.2016 suite à la fusion par absorption de la Catégorie A du Fonds français Edmond de Rothschild EUROPE SYNERGY (le « Fonds Absorbé »). Le Compartiment et le Fonds absorbé ont des caractéristiques identiques, en particulier en ce qui concerne l'identité de leur gestionnaire, leur structure de frais et de commissions et leur politique d'investissement. Les performances passées présentées ici sont celles de la Catégorie A du Compartiment Absorbé.

## Informations pratiques

Dépositaire : Edmond de Rothschild (Europe).

Des documents plus détaillés sur l'Edmond de Rothschild Fund, les compartiments et les catégories d'actions disponibles, tels que le prospectus et les rapports annuels et semestriels, peuvent être obtenus gratuitement, en version anglaise, auprès du siège social d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg), à l'adresse : 4 rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Le dernier cours des actions est disponible en ligne sur [www.edmond-de-rothschild.com](http://www.edmond-de-rothschild.com), dans la section « Fund Center ».

Ce document décrit la Catégorie du Compartiment. Le prospectus, ainsi que les rapports annuels et semestriels sont préparés pour le Fonds dans son ensemble. Les actifs et passifs des divers compartiments sont séparés. Les actifs de tous les Compartiments sont uniquement disponibles afin de satisfaire aux créances, responsabilités et obligations associées aux Compartiments concernés. Les actionnaires sont autorisés à convertir toutes ou une partie des actions en actions d'une autre catégorie du Compartiment, ou en actions du même compartiment ou provenant d'un autre. Pour plus d'informations sur la conversion des actions, veuillez consulter la section du prospectus consacrée à ce sujet intitulée « Conversion d'actions ».

Des informations détaillées concernant la politique de rémunération de la Société de gestion, à savoir, notamment, une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés, sont disponibles à l'adresse suivante :

[www.edmond-de-rothschild.com/en/legal/luxembourg/terms-and-conditions](http://www.edmond-de-rothschild.com/en/legal/luxembourg/terms-and-conditions).

Une copie papier de la synthèse de la politique de rémunération est disponible gratuitement sur demande aux actionnaires.

Ce Fonds est régi par le droit fiscal du Luxembourg, ce qui pourrait avoir une incidence sur votre situation fiscale en fonction de votre pays de résidence. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter un conseiller fiscal.

La responsabilité d'Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le Compartiment et ses actions n'ont pas été enregistrés auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis d'Amérique et le Fonds n'adressera pas de demande afin de recevoir l'autorisation d'offrir ou de vendre des actions au public conformément aux dispositions de l'U.S. Securities Act de 1933. Le Compartiment n'est pas enregistré conformément à l'U.S. Investment Company Act de 1940, et n'a pas vocation à l'être. Les actions de ce Compartiment ne peuvent pas être offertes et ce document ne peut être distribué aux États-Unis d'Amérique ou sur un quelconque de ses territoires, possessions ou régions relevant de sa compétence.

Ce Fonds est autorisé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg) est autorisé au Luxembourg et supervisé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20.04.2021.